



**HAL**  
open science

## De la présence du présent dans le futur simple

Marie-Armelle Camussi-Ni

► **To cite this version:**

Marie-Armelle Camussi-Ni. De la présence du présent dans le futur simple. Faits de langues, 2009.  
halshs-02126214

**HAL Id: halshs-02126214**

**<https://shs.hal.science/halshs-02126214>**

Submitted on 11 May 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# De la présence du présent dans le futur simple

Marie-Armelle Camussi-Ni<sup>1</sup>

## Résumé :

Cet article propose de réinterroger le rapport qu'entretiennent le futur simple et le présent de l'indicatif. Il présente une analyse morphologique qui conduit à privilégier l'hypothèse selon laquelle le futur serait constitué de deux morphèmes : l'un, commun avec l'un des morphèmes du conditionnel; l'autre, avec l'un des morphèmes du passé simple. Cette hypothèse, loin de reconnaître dans le futur simple un morphème du présent, conduit, de ce fait, à opposer ce dernier temps au système constitué par les quatre autres temps simples de l'indicatif. Les oppositions morphologiques mises au jour conduiront enfin à une analyse susceptible de les réinvestir sémantiquement.

## Abstract :

This paper proposes to examine the bond that the future and the present tenses maintain in French. It presents a morphological analysis which results in privileging the assumption that the future would consist of two morphemes: one is common with one of the morphemes of the conditional tense, and the other one is common with one of the morphemes of the simple past. This assumption, far from recognizing a morpheme of the present in the future, leads to oppose the présent with the system made up of the four other simple tenses of the indicative mood. These morphological oppositions will finally lead to a semantic analysis that can reinvest them.

Le futur français a été et est l'objet de recherches qui s'établissent dans des domaines différents : étude contrastée des emplois du futur simple et du futur périphrastique (Emirkanian & Sankoff, 1986), (Franckel, 1961), (Helland, 1995), (Laurendeau, 2000); études diachroniques et questions de grammaticalisation (Lanly, 1958), (Bourdin, 2000); calcul de la référence des situations de discours au futur (Vet, 1985); analyses sémantico-logiques en termes de mondes possibles (Martin, 1981, 1983), (Vet, 1981); inscription dans la chronogenèse des guillaumiens (Soutet, 2007) ....

Je me propose ici d'aborder le statut du futur simple par un autre biais, celui du conditionnel présent, en réinterrogeant tout d'abord, l'analyse morphologique

---

<sup>1</sup> Université Rennes 2, EA.3874 LIDILE.

du futur simple en fonction de celle du conditionnel puis en examinant les conséquences possibles d'une telle hypothèse dans l'analyse de la désignation par le futur simple.

La tradition veut que l'on définisse le conditionnel par le futur simple plutôt que le contraire. Celui-là est en effet défini, sur le plan morphologique, comme une addition du suffixe du futur simple et du suffixe de l'imparfait et cette analyse morphologique irrigue nombre d'analyses sémantiques<sup>2</sup>. Si les suffixes du futur simple et de l'imparfait sont aisément reconnaissables dans le conditionnel, je propose cependant de substituer à cette présentation du conditionnel comme résultat d'une addition une autre présentation qui s'appuie sur une analyse par différenciation et distribution.

Une telle démarche met, tout d'abord, en évidence la différenciation du conditionnel et de l'imparfait, à travers celle du  $\emptyset^3$  et du **R** :

$\frac{/3\emptyset f\grave{a}t \ \emptyset R \ \varepsilon/}{/3\emptyset f\grave{a}t \ \emptyset \ \varepsilon/}$	vs	$\frac{je \ chant \ er \ ai \ s}{je \ chant \ \emptyset \ ai \ s}$
$\frac{/ty f\grave{a}t \ \emptyset R \ \varepsilon/}{/ty f\grave{a}t \ \emptyset \ \varepsilon/}$	vs	$\frac{tu \ chant \ er \ ai \ s}{tu \ chant \ \emptyset \ ai \ s}$
$\frac{/nu \ f\grave{a}t \ \emptyset R \ j \ \grave{u}/}{/nu \ f\grave{a}t \ \emptyset \ j \ \grave{u}/}$	vs	$\frac{nous \ chant \ er \ i \ ons}{nous \ chant \ \emptyset \ i \ ons}$

Dans la mesure où le **R** peut être mis en évidence dans une autre distribution, celle du futur,  $\emptyset/R$  constitue un morphème.

$\frac{/3\emptyset f\grave{a}t \ \emptyset R \ \varepsilon/}{/3\emptyset f\grave{a}t \ \emptyset R \ \varepsilon/}$	vs	$\frac{je \ chant \ er \ ai \ s}{je \ chant \ er \ ai \ \emptyset}$
$\frac{/ty f\grave{a}t \ \emptyset R \ \varepsilon/}{/ty f\grave{a}t \ \emptyset R \ a/}$	vs	$\frac{tu \ chant \ er \ ai \ s}{tu \ chant \ er \ a \ s}$
$\frac{/il f\grave{a}t \ \emptyset R \ \varepsilon/}{/il f\grave{a}t \ \emptyset R \ a/}$	vs	$\frac{il \ chant \ er \ ai \ t}{il \ chant \ er \ a \ \emptyset}$
$\frac{/nu f\grave{a}t \ \emptyset R \ j \ \grave{u}/}{/nu f\grave{a}t \ \emptyset R \ \emptyset \ \grave{u}/}$	vs	$\frac{nous \ chant \ er \ i \ ons}{nous \ chant \ er \ \emptyset \ ons}$

<sup>2</sup> Voir, par exemple, l'introduction de Patrick Dendale (Dendale & Tasmowski, 2001) p.10 ou encore l'étude de Caudal & Vetter (2005) p. 109.

<sup>3</sup> Précisons, d'emblée, que cette analyse donne toute sa place au zéro structural, en considérant que c'est l'opposition elle-même qui est pertinente dans l'analyse par opposition et non les résultats qu'elle met au jour. Il ne faut donc pas s'attacher au matériau ou à son immatérialité pour conclure mais bien au fait que l'opposition entre une présence et une absence est significative. De même faut-il sans doute être prudent quand on attribue une valeur neutre à une absence significative car ce peut être une autre façon de nier le zéro structural, en le positivant. Pour une réflexion plus précise sur ce sujet, voir Camussi-Ni (2006) p. 53-61.

$\frac{/vu\tilde{f}\tilde{a}t \ \partial R \ j \ e/}{/vu\tilde{f}\tilde{a}t \ \partial R \ \emptyset \ e/}$	vs	$\frac{\text{vous chant er i ez}}{\text{vous chant er } \emptyset \text{ ez}}$
$\frac{/il\tilde{f}\tilde{a}t \ \partial R \ \varepsilon/}{/il\tilde{f}\tilde{a}t \ \partial R \ \tilde{\text{ɔ}}/}$	vs	$\frac{\text{ils chant er ai ent}}{\text{ils chant er } \emptyset \text{ ont}}$ o nt <sup>4</sup>

Ainsi, ce qui oppose le conditionnel à l'imparfait est la présence d'un morphème **R**<sup>5</sup> dans le conditionnel qui s'oppose à son absence dans l'imparfait. Mais on est également conduit à conclure que, si le morphème **R** est commun au conditionnel et au futur, ces deux formes verbales s'opposent sur un second morphème : à la série (**ai, i**) du conditionnel s'oppose la série (**ai, a, Ø**) du futur.

Encore reste-t-il à identifier ce morphème qui oppose la série (**ai, a, Ø**) du futur à la série (**ai, i**) du conditionnel. Cette série (**ai, a, Ø**) peut être issue ou non de la grammaticalisation du verbe *avoir* au présent<sup>6</sup>, il reste que les valeurs d'*avoir* et du présent ont pu se désémantiser dans le phénomène de grammaticalisation, il s'agit donc d'analyser sa valeur actuelle dans le système en synchronie.

Dans la mesure où le suffixe (**ai, a, Ø**) du futur s'oppose au suffixe (**ai, i**) commun au conditionnel et à l'imparfait, le morphème constitué par l'opposition futur/conditionnel est logiquement le même que celui de l'opposition dans laquelle entre le suffixe **ai** de l'imparfait.

On se heurte alors à une difficulté de l'analyse morphologique car l'on peut penser que le suffixe **ai** de l'imparfait entre dans deux oppositions, l'une au **Ø** du présent et l'autre à la série (**ai, a, èr**) du passé simple<sup>7</sup> et la simple comparaison des matériaux ne peut permettre de savoir si l'on a affaire à un morphème **ai/a**<sup>8</sup> ou à un morphème **ai/ Ø**, puisqu'on trouve aussi bien le matériau (**ai, a**) que le matériau **Ø** dans la série du futur.

Cependant, l'on peut considérer qu'il s'opère une partition entre le présent, d'une part et l'opposition imparfait/passé simple, de l'autre. Le présent s'oppose, sur un trait que je nommerai provisoirement présent/passé, au couple (imparfait, passé simple) à l'intérieur duquel les deux éléments, imparfait et passé simple, s'opposent également :

<sup>4</sup> Ce découpage, qui contredit l'oral, n'est qu'une proposition pour résoudre la difficulté à présenter un amalgame dans le cadre d'un découpage. Le *-ont* amalgame les deux derniers suffixes.

<sup>5</sup> Ou l'un de ses allomorphes, **r** dans *je finirai* ; **er**, dans *je parlerai* ; **ir**, dans *je dormirai*, **dr**, dans *je viendrai*, **tr**, dans *je paraîtrai*.

<sup>6</sup> Selon une analyse diachronique largement admise, analyse que l'on retrouve par exemple chez Buridant (2000), Moignet (1973), Zink (1989) selon laquelle le futur simple français s'est construit à partir de la périphrase latine « infinitif + habeo », d'où *je parlerai* équivaldrait à *j'ai à parler*. Signalons, par ailleurs, que Lanly (1958) réfute cette formation latine du futur simple à l'aide d'une argumentation solidement étayée.

<sup>7</sup> Ou ses allomorphes **i, u, in...**

<sup>8</sup> **ai/a** est une désignation simplifiée de l'opposition (**ai, i**)/(**ai, a, èr**) que nous utiliserons dans la suite de notre raisonnement.

Présent Ø	Imparfait <b>ai</b>
	Passé simple <b>a</b>

Cette partition, qui contredit la possibilité d'une opposition simple entre l'imparfait et le présent, conduit à privilégier une autre hypothèse que celle de la présence du suffixe Ø du présent qui se combinerait au suffixe **R** dans le futur. Le passé simple s'opposant directement à l'imparfait, l'on peut émettre l'hypothèse que le futur simple partage avec le passé simple le même suffixe pour lequel il présenterait des allomorphes aux personnes 4, 5, 6<sup>9</sup>. Le futur se différencierait alors du passé simple par la présence du suffixe **R**, de même que le conditionnel se différencie de l'imparfait par la présence de ce seul suffixe. On obtient alors une parfaite symétrie, déjà observée par Gustave Guillaume (1929), entre ces quatre temps simples de l'indicatif :

	<b>+R</b>	<b>-R</b>
<b>a</b>	Futur simple <i>Tu chant-er-a-s</i>	Passé simple <i>Tu chant- Ø -a-s</i>
<b>ai</b>	Conditionnel <i>Tu chant-er-ai-s</i>	Imparfait <i>Tu chant- Ø -ai-s</i>

Il reste, cependant, à préciser la position du présent par rapport à ces quatre temps et c'est sur ce point que je différencierai cette analyse morphologique de celle de Guillaume qui place le présent au milieu des quatre autres temps simples de l'indicatif.<sup>10</sup>

Nous l'avons vu, le présent n'entre pas dans l'opposition **a/ai**. Le Ø du présent ne s'oppose pas à **a** ou à **ai**, il s'oppose au morphème **a/ai**. C'est ainsi qu'on peut désigner ce morphème par [Ø/(ai/a)].

Mais le premier Ø du présent, celui qui s'oppose au **R** du futur et du conditionnel, ne peut être confondu avec le Ø de l'imparfait et du passé simple. S'il est matériellement le même, il n'est pas le même morphologiquement. En effet, il n'entre pas dans la même distribution.

/tʏpɑrl Ø Ø/  
/tʏpɑrl əR a/  
/tʏpɑrl əR ɛ/

tu parl Ø Ø es  
tu parl er a s  
tu parl er ai s

Le Ø du présent entre en distribution avec un autre Ø. Le Ø du passé simple et de l'imparfait entre en distribution avec un morphème **ai/a**. On ne peut donc pas

<sup>9</sup> Notons qu'il faut alors admettre que le futur ne présente qu'une seule des variantes de flexion du passé simple, le suffixe **a**, celui de la première conjugaison, selon l'appellation de Plénat (1981), et ce, uniquement pour les trois premières personnes. La démonstration ne prend pas appui ici sur une identité matérielle comme cela a pu être le cas pour l'imparfait et le conditionnel, mais sur les oppositions mises au jour.

<sup>10</sup> Voir, par exemple, Guillaume (1929) p. 71.

dire, par exemple, que le présent, le passé simple et l'imparfait s'opposent au futur et au conditionnel par un morphème  $\emptyset/R$ . Le futur et le conditionnel s'opposent, d'une part, au passé simple et à l'imparfait sur la présence ou l'absence du **R**, qu'on notera  $\pm R$ , et d'autre part, au présent. Le  $\emptyset$  du présent est d'un autre ordre. Il s'oppose donc à l'opposition  $\pm R$ . Ce morphème peut donc se noter [ $\emptyset/(\pm R)$ ] pour rendre compte de cette opposition à deux étages. Par sa distribution, le présent s'oppose donc aux quatre autres formes verbales. Ce qui conduit à ce type de représentation des temps simples de l'indicatif :

		$\emptyset$	$\pm R$	
			<b>+R</b>	<b>-R</b>
$\emptyset$		Présent		
Ai/a	a		futur simple	passé simple
	ai		conditionnel	imparfait

Représentation dans laquelle le futur simple n'entre pas en opposition directe avec le présent mais se définit par une double opposition : une opposition au conditionnel et une opposition au passé simple.

Cette hypothèse morphologique peut être complétée par une autre hypothèse issue de l'observation de l'analogie entre le futur, le conditionnel et l'infinitif, comme par exemple, dans :

Tu dorm ir a s  
 $\emptyset$  dorm ir  $\emptyset$   $\emptyset$

Tu dorm ir ai s  
 $\emptyset$  dorm ir  $\emptyset$   $\emptyset$

Peut-on considérer qu'infinitif, futur simple et conditionnel partagent le même morphème **R** et s'opposent sur la présence ou l'absence du morphème discontinu de la personne et du morphème **ai/a**, morphème commun au passé simple et à l'imparfait<sup>11</sup> ? Certes, la série allomorphique des suffixes de l'infinitif ne coïncide pas exactement avec celle du premier morphème de flexion, le **+R** du futur et du conditionnel. L'infinitif combine une base et un suffixe, soit le suffixe /e/ (**er** à l'écrit), soit le suffixe /R/ (**r** ou **re** à l'écrit), soit le suffixe /iR/ (**ir**) ou encore /waR/ (**oir**). On peut cependant s'appuyer sur l'identité partielle de cette série avec celle des allomorphes des suffixes /R/ (**r**), /əR/ (**er**), /iR/ (**ir**), /dR/ (**dr**), /tR/ (**tr**) que l'analyse permet de découper au futur et au conditionnel, pour avancer l'hypothèse que les suffixes de l'infinitif, du futur et du conditionnel sont allomorphes<sup>12</sup>.

Ce qui permettrait de compléter la représentation des combinaisons de suffixes ainsi et de préciser un peu plus la définition du futur :

<sup>11</sup> Signalons que Van Den Eynde & Blanche-Benveniste (1970) proposent une analyse morphologique provisoire tout à fait semblable à celle-ci avant d'y renoncer au nom du principe d'économie.

<sup>12</sup> Nous aurions pu d'ailleurs limiter ces listes de suffixes en faisant jouer l'allomorphisme au niveau des bases pour le futur et le conditionnel mais aussi pour l'infinitif. Cela aurait eu pour effet d'augmenter la coïncidence entre les deux séries sans pour autant parvenir à une coïncidence totale.

M de pers.	Ø		± R	
			+R	-R
	Ø		Présent	
	Ai/a	a	futur simple	passé simple
		ai	conditionnel	imparfait
Ø	Ø		Infinitif	

A l'issue de cette analyse morphologique du futur qui, pour avoir débuté par le conditionnel, n'en demande pas moins d'interroger l'ensemble du système des temps simples de l'indicatif, on peut être tenté d'aller plus loin dans l'analyse du futur simple et d'examiner comment cette analyse peut être validée sur le plan sémantique.

Mais au moment de chercher à réinvestir sémantiquement ces oppositions morphologiques, on constate qu'elles impliquent un questionnement tout autre de celui auquel on est habitué. Quelle différence de sens le présent permet-il d'exprimer à l'exclusion des quatre autres temps simples de l'indicatif ? Dans quelle configuration pourrait entrer la relation entre l'infinitif et deux temps de l'indicatif ? Est-il possible de reconnaître dans le sème qui différencie un procès à l'imparfait d'un procès au passé simple celui qui différencie un procès au conditionnel d'un procès au futur ? Questions bien difficiles à traiter, certaines n'ayant jamais été formulées ainsi<sup>13</sup>.

Aussi ne proposerai-je ici que quelques hypothèses issues d'une démarche de recherche encore en cours.

C'est ainsi qu'il me semble possible de reconnaître dans ce qui différencie un procès au présent (*je parle*) de tout autre procès à un temps simple de l'indicatif (*je parlai, je parlais, je parlerai, je parlerais*), la coïncidence avec la situation d'énonciation, que cette coïncidence soit d'ordre temporel ou qu'elle soit à rapporter à un autre paramètre de la situation d'énonciation.

À partir de cette première partition, il est possible d'en établir une seconde parmi les formes verbales désignant une non-coïncidence à la situation d'énonciation. Je me propose de reconnaître dans ce qui oppose le couple (futur simple, conditionnel) au couple (passé simple, imparfait), un sème que je nomme « potentiel » et qui désigne le fait que l'existence des procès au futur simple et au conditionnel n'est que de l'ordre du possible alors que celle des procès au passé simple et à l'imparfait est de l'ordre de l'avéré. Ce sème « +potentiel » serait commun à l'infinitif dont il indique, en se combinant avec les vides de temps et de personne, la liberté ouverte avec l'infinitif de réinvestir les vides de sens.

Certes, ce sont les vides de « temps » et de personne qui ouvrent tous les possibles pour l'identification du procès par la mise en relation syntaxique ou par la référence de la conjoncture. Cependant, le suffixe **R** participe également à cette désignation du fait que sa présence -conjointe à l'absence de déterminant-

<sup>13</sup> D'autant que, même si la dernière de ces questions a été explorée par Guillaume (1929) qui en propose une solution sous la forme d'un sème commun « incident/décadent », il reste que la question posée ici diffère dans la mesure où elle s'inscrit dans un système différent.

dénote la catégorie verbale par rapport à la catégorie nominale et indique donc la valeur des zéros avec lesquels il se combine. Ainsi, le suffixe **R** du verbe *travailler*, dans la mesure où il participe à l'opposition au nom *un travail*, permet de préciser que les Ø qui entrent en distribution avec lui ne sont pas du même ordre que les Ø qui entrent en distribution avec le nom travail.

un travail	Ø Ø	Ø travaill er	Ø Ø
des travail	eur s	tu travaill er	a s

Le fait que le suffixe **R** de l'infinitif permette de désigner la catégorie verbale implique qu'il participe par sa distribution avec deux zéros aux vides qu'ils désignent, ce qui justifierait de reconnaître un sème « potentiel » commun à l'infinitif, au futur et au conditionnel.

Par l'emploi du terme « potentiel », je rejoins ici la terminologie de Gustave Guillaume (1929) qui nomme *in posse* le temps tout de virtualités qu'est l'infinitif, mais cette appellation rejoint également d'autres analyses, comme celles de Suzanne Allaire (1984) qui montre comment le locuteur est libre d'exploiter le vide laissé par le temps et la personne dans l'infinitif et qui, comme le fait également Sylviane Rémi-Giraud (1988), insiste sur la part de « virtualité » que porte cette forme.

Cette hypothèse aboutit alors à proposer que les trois formes verbales *dormir*, *tu dormiras*, *tu dormirais* ont en commun de désigner un procès potentiel, contrairement à *tu dormis* et *tu dormais* qui désignent un procès non potentiel, opposition qui, en recoupant celle, plus classique, des temps du passé et des temps du futur la subsumerait.

Il est, cependant, moins évident d'associer le futur simple et le passé simple et de les opposer à l'imparfait et au conditionnel, c'est-à-dire d'admettre que ce qui oppose l'imparfait et le passé simple permet également d'opposer le conditionnel et le futur simple<sup>14</sup>. Au stade actuel de ma recherche dans ce domaine, il m'est difficile de proposer autre chose qu'une hypothèse basée sur quelques remarques et qui demandera à être consolidée par une analyse minutieuse d'emplois pris en syntaxe.

- (1) Tu partiras.
- (2) Tu partirais.

Une fois admis que *tu partiras* et *tu partirais* partagent le même sème « potentiel », c'est-à-dire que les procès présentés dans ces énoncés sont seulement possibles, on peut s'interroger sur ce qu'ils permettent de différencier sur le plan sémantique. En effet, contrairement aux lexèmes qui réfèrent à des objets de la réalité, les morphèmes posent de façon problématique la question de

<sup>14</sup> Certains s'y sont déjà essayés, mis à part Guillaume, déjà cité. On retrouve chez Klum (1961, p.70-71) une interrogation sur la valeur « non-durative » du futur. De même, Wilmet s'efforce-t-il de résoudre l'apparente contradiction de l'aspect global et de l'aspect sécant (Wilmet, 2001). Mais il est vrai sans prendre en compte la présence de deux sèmes distincts dans le futur.



leur réinvestissement sémantique. *Tu partiras* et *tu partirais*, présentent une opposition binaire d'ordre abstrait qu'on ne peut approcher qu'à l'aide de paraphrases. Dire *tu partirais*, c'est dire *il est possible que tu partes* mais aussi *il est possible que tu restes* et bien d'autres procès corrélés à l'un de ces deux procès. Si l'on opte pour une représentation de l'avenir comme le lieu d'une infinité de procès potentiels ou d'une façon plus large, si l'on prend pour représentation du potentiel un monde constitué d'une infinité de situations possibles<sup>15</sup>, *tu partirais* implique que plusieurs situations sont possibles alors que *tu partiras* désigne une seule situation possible. En faisant le choix du conditionnel, le locuteur, tout en désignant une situation potentielle, n'exclut pas la réalisation d'autres situations possibles, elles sont désignées en creux. On peut donc dire que la situation dans laquelle s'inscrit le procès potentiel *tu partirais* n'est pas définie. A l'inverse, *tu partiras* désigne le procès *partir* comme le seul possible pour l'interlocuteur. Cette opposition entre la désignation d'une situation possible parmi d'autres et celle d'une seule situation correspond au sème « +/-défini ». Ce concept « +/-défini » semble, en effet adéquat, pour représenter l'idée que le conditionnel, *tu partirais* désigne non seulement une situation potentielle dans laquelle l'interlocuteur *part* mais suggère aussi, en creux, d'autres situations potentielles. Inversement, le futur *tu partiras* désigne de façon exclusive une situation potentielle et opère comme s'il n'y avait pas d'autres situations potentielles. Le futur serait alors la combinaison des sèmes « potentiel » et « défini » alors que le conditionnel serait la combinaison des sèmes « potentiel » et « non-défini ».

La question qui se pose est d'envisager si ce sème « défini » pourrait, en se combinant avec le sème « -potentiel », « avéré », réinvestir l'opposition imparfait /passé simple. Une telle hypothèse pourrait se justifier intuitivement si l'on considère que l'imparfait désigne non seulement une situation mais, en creux, l'existence d'autres situations non-potentielles, contrairement au passé simple qui réduit à la seule situation énoncée par le verbe toutes les autres situations avérées. C'est ce que pourrait vérifier le fait que la simultanéité est reconnue comme un effet de sens de l'imparfait contrairement au passé simple ; le fait qu'un imparfait puisse être présenté comme sécant, c'est-à-dire acceptant en son sein un autre procès, ce qui est rigoureusement impossible pour le passé simple qui fait bloc, ce qui serait alors un autre effet de sens de cette opposition « non-défini/défini » ; le fait que le passé simple soit propre à présenter une succession de procès qui se présente comme le fil d'un destin dans les récits classiques, c'est-à-dire excluant tout autre procès, tout autre situation du récit ; le fait que le passé simple est représenté comme faisant « rupture » avec le moment de l'énonciation, ce qui pourrait être l'un des effets de sens du trait « défini ».

Rapporter les oppositions relevées entre l'imparfait et le passé simple à cette opposition permettrait, en outre, de résoudre l'apparente contradiction que pose

<sup>15</sup> Ce qui recouperait, mais en partie seulement, le concept des mondes possibles posé par Martin (1981, 1983) et utilisé également par Vet (1981), dans la mesure où la différence entre futur et conditionnel ne tiendrait pas à la probabilité plus ou moins grande de l'existence de ces mondes possibles mais à la « définition » des situations dans ces mondes possibles.

« l'imparfait de rupture » qui ne présente pas d'opposition avec le passé simple. En effet, on peut considérer qu'une situation « non-définie » peut être définie par des mises en relation. Ainsi, dans l'énoncé

(3) A huit heures, il partait,

le repère temporel *A huit heures* permet-il de définir sur le plan temporel, le début du procès qui était indéfini avec le seul procès à l'imparfait.

Inversement, pour rester dans le strict domaine temporel, le passé simple est incompatible avec un circonstant désignant une mesure incomplètement définie, comme le circonstant temporel *depuis une heure*. En effet, ce circonstant établit une mesure temporelle dont il ne délimite que le début et dont il laisse, par conséquent, la limite finale indéfinie. De fait, on constate l'agrammaticalité de l'exemple

(4) \*Il parla depuis une heure.

Il apparaît qu'un verbe au passé simple désigne une situation définie, dont les deux limites sont définies, et est donc incompatible avec la désignation d'une limite indéfinie mais aussi qu'il n'est pas possible de rendre non-définie par une mise en relation une situation définie par le passé simple.

Il ne s'agit là que de quelques remarques qui confirmeront de façon intuitive la possibilité d'établir un lien entre le futur et le passé simple, d'une part et entre le conditionnel et l'imparfait, de l'autre et ces remarques sont loin d'épuiser le domaine de recherche de l'imparfait et du passé simple, on s'en doute. La vérification d'une telle intuition demandera de mener une analyse méthodique sur un très grand nombre d'emplois.

En conclusion, une analyse morphologique du futur se basant sur sa mise en opposition avec le conditionnel aboutit, à condition de mettre en œuvre tout le système verbal de l'indicatif, à poser la présence de deux suffixes au futur dont l'un seulement, le **R**, serait commun au conditionnel et pourrait l'être également avec l'infinitif. Cette analyse permet de privilégier l'hypothèse de la présence d'un suffixe du passé simple parmi les suffixes du futur à celle d'un suffixe du présent. Si cet article présente des pistes pour le réinvestissement sémantique des oppositions du couple (futur, conditionnel) au couple (passé simple, imparfait) et du couple (futur, passé simple) au couple (conditionnel, imparfait) sous la forme de la combinaison des sèmes « +/-potentiel » et « +/-défini », cette hypothèse demandera à être longuement et minutieusement explorée pour pouvoir être confirmée.

#### Bibliographie

- Allaire S., 1984, L'infinitif a-t-il un sujet ?, *Tétralogiques 1*, p. 49-93.  
 Bourdin P., 2000, A propos des « futurs » ventifs et itifs : Remarque sur un paradoxe, Nancy, *Verbum*, n°3, p. 293-311.  
 Buridan C., 2000, *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES.  
 Camussi-Ni M.-A., 2006, *Analyse formelle et conceptuelle des formes verbales du français contemporain : A la croisée du passé simple et de l'imparfait*, du

- futur et du conditionnel, les concepts « +/-potentiel » et « +/-défini »*, Thèse de doctorat, Université Rennes 2.
- Caudal P., Vetters C., 2005, Un traitement conjoint du conditionnel, du futur et de l'imparfait : les temps comme des fonctions d'acte de langage, *Cahiers Chronos12*, p. 109-124.
- Delmas C., 1998, Futurité : *tempset stratesen* anglais, *Cahiers Chronos3*, Rodopi, p. 163-175.
- Dendale P., Tasmowski L. (éd.), 2001, *Le Conditionnel en français*, Metz, Université de Metz.
- Emirkanian L., Sankoff D., 1986, Le futur simple et le futur périphrastique dans le français parlé, *Actes du XVII<sup>e</sup> Congrès international de linguistique et de philologie romane*, vol.4, p. 397-407.
- Franckel J.-J., 1961, Futur simple et futur proche, *FJLM*, p. 65-70.
- Guillaume G., 1929, *Temps et Verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps*, Paris, Champion.
- Helland H. P., 1995, Futur simple et futur périphrastique : du sens aux emplois, *Revue Romane*, vol.30, n°1, p. 3-26.
- Klum A., 1961, *Verbe et adverbe. Etude sur le système verbal de l'indicatif et sur le système de certains adverbes de temps à la lumière des relations verbo-adverbiales dans la prose du français contemporain*, Almqvist et Wiksell.
- Lanly A., 1958, Nous avons à parler maintenant du futur, *Le Français moderne*, vol. 26, p. 16-46.
- Laurendeau P., 2000, L'alternance futur simple/futur périphrastique : une hypothèse modale, *Verbum*, vol.XXII, n°3, p.279-292.
- Martin R., 1981, Le futur linguistique : temps linéaire ou temps ramifié ?, *Langages*, Vol. 15, n°64, p. 81-92.
- Martin R., 1983, *Pour une logique du sens*, Paris, PUF.
- Moignet G., 1973, *Grammaire de l'ancien français*, Paris, Klincksieck.
- Plénat M., 1981, L'« autre » conjugaison ou De la régularité des verbes irréguliers, *Cahiers de grammaire 3*.
- Rémi-Giraud S., 1988, Essai sur la notion de sujet, in Rémi-Giraud S. (éd.), *L'infinitif*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, p. 95-109.
- Rosier L. & Wilmet M., 2003, La concordance des temps revisités, *Langue Française 138*, . 97-110.
- Soutet O., 2007, Reformulation de la chronogenèse et position des formes du futur et du conditionnel, *Le français moderne 2*, p. 177-190.
- Van Den Eynde K., Blanche-Benveniste C., 1970, Essai d'analyse de la morphologie du verbe français. Présentation d'hypothèses de travail. *Orbis*, p. 404-429.
- Vet C., 1981, La notion de « monde possible » et le système temporel, *Langages 64*, p. 109-124.
- Vet C., 1985, Univers de discours et univers d'énonciation : les temps du passé et du futur, *Langue Française 67*, p. 38-58.
- Wilmet M., 2001, L'architectonique du « conditionnel », in Dendale P. & Tasmowski L. (éd.), *Le conditionnel en français*, Paris, Klincksieck.
- Zink G., 1989, *Morphologie du Français Médiéval*, Paris, PUF.